

Contribution du réseau national des centres de ressources pour les Assises de la ville

En accompagnement des politiques de développement social urbain développées depuis 1982, des centres de ressources pour la politique de la ville se sont créés. Les premiers sont nés en 1993 (CR•DSU, centre de ressources de la DIV et Profession Banlieue), d'autres plus récemment. Certains sont nés de la volonté des professionnels ou des élus, appuyés par les institutions, d'autres ont été créés par les institutions elles-mêmes. Certains ont un statut associatif, d'autres sont des GIP. Chaque centre de ressources a une histoire particulière, inscrite dans un territoire départemental, régional ou interrégional, qui donne toute la richesse au réseau national des centres de ressources impulsé par la DIV depuis 1998 et qui couvre désormais 70 % des territoires des contrats de ville.

Mais quels que soient les histoires ou les statuts, tous les centres de ressources pour la politique de la ville remplissent des missions communes et s'appuient sur des principes d'actions partagés. Ils sont des lieux « tiers » pour échanger, réfléchir, produire de la connaissance et élaborer des réponses aux enjeux posés par les territoires de la politique de la ville.

LES GRANDES MISSIONS DES CENTRES DE RESSOURCES

Les centres de ressources ont une mission centrale autour de l'accompagnement et de la qualification des acteurs du développement social et urbain – et plus particulièrement les professionnels de la politique de la ville – en relation avec les décideurs institutionnels et politiques : hiérarchies et élus.

1. Qualification des acteurs, mise en réseaux

Fonction dominante des centres de ressources, elle se décline de différentes manières, du groupe de travail au cycle de qualification ou aux journées d'étude. Toutefois, c'est dans la conception et le mode d'élaboration (co-élaboration, production collective) des services proposés que s'inscrit la logique « centre de ressources ».

L'animation des milieux professionnels, groupes d'échange de pratiques, d'expériences et de savoirs favorise le développement du réseau des professionnels et élus et leur qualification. Elle se fait sur la base d'un regroupement par fonction (chefs de projet, agents de développement, chargés de mission prévention sécurité, etc.) ou thématique (rénovation urbaine, développement économique et insertion) ou territorial (département, agglomération). De même, l'accompagnement sur site participe de cette qualification.

2. Capitalisation, diffusion

Autre fonction dominante d'un centre de ressources, la capitalisation ne se résume pas à l'accumulation de fiches dans une base de données. C'est surtout une démarche de production de connaissances à partir de l'échange, de l'expérience, puis d'accumulation sélective et de diffusion. La production de connaissances sollicite aussi l'expertise, l'évaluation, la recherche. D'où l'importance de construire des coopérations avec les chercheurs et experts.

La diffusion des connaissances repose également sur les services développés par les centres de ressources : documentation, sites internet, services SVP-info doc, mise en relation avec des experts, des opérateurs ou des initiatives.

Enfin, les publications des différents centres de ressources participent de cette capitalisation et de la qualification des acteurs de la politique de la ville (voir infra).

3. Production de connaissances territorialisées

L'interaction praticiens-chercheurs, notamment pour ce qui concerne l'analyse des phénomènes sociaux et leur traitement, est un des fondements des centres de ressources. Les milieux scientifiques dans les champs des sciences humaines et sociales peuvent apporter leurs contributions à une meilleure compréhension des évolutions et des processus de production de l'exclusion urbaine, sociale et économique qui caractérisent la société urbaine française.

Mais ces connaissances, lors de leur mise en débat entre praticiens et chercheurs, sont enrichies et transformées par leur confrontation aux réalités sociales des territoires.

Elles sont, par ailleurs, agrégées dans le cadre du réseau national des centres de ressources et sont donc une source utile de connaissance au niveau national.

4. Publications

Aujourd'hui, tous les centres de ressources développent une politique de publication et de diffusion de leurs travaux. Que ce soit autour de Lettres d'information, de publications de comptes-rendus ou d'actes en ligne ou sur support papier, d'annuaires des professionnels ou des responsables institutionnels.

Le centre de ressources Villes et Haut de la Réunion, par exemple, publie *Akoz, espace public*, revue trimestrielle de réflexion et de débat autour de trois grands thèmes, la ville, l'aménagement du territoire, l'emploi et l'insertion. De même, le CR•DSU publie 3 fois par an les *Cahiers du DSU*, qui font le point sur les connaissances et les pratiques sur un sujet donné en Rhône-Alpes. Pays et Quartiers d'Aquitaine publie « Horizons Aquitains », revue trimestrielle de valorisation des acteurs locaux, sur le principe des *selected papers*, mais avec un dossier thématique central.

Le centre de ressources de PACA et l'Épi, centre de ressources en Picardie ont, pour leur part, publié un guide des acteurs et des ressources dans leur région. De même, Ressources & Territoires qui publie, en outre, des dossiers thématiques.

RésO Villes a publié la synthèse de ses travaux d'ateliers sur la mise en œuvre de la politique de la ville au sein des communautés d'agglomérations ou sur la participation des habitants. Profession Banlieue et le Pôle de ressources du Val-d'Oise publient les actes de l'ensemble de leurs journées d'études, tandis que le centre de ressources de l'Essonne ou l'IREV les mettent en ligne. L'ORIV, en Alsace, publie de nombreuses études ou actes de journées d'études sur les questions liées à l'immigration.

Ce ne sont là que quelques exemples des publications des centres de ressources, dont l'ensemble constitue une source de connaissances territorialisées très riche et diversifiée.

LES PUBLICS DES CENTRES DE RESSOURCES

Les publics des centres de ressources peuvent varier selon le projet originel du centre et les caractéristiques historiques, économiques ou politiques de la région d'implantation.

Il semble toutefois important de réaffirmer ce qui fonde le cœur du centre de ressources, à savoir les acteurs du développement social et urbain, et plus largement du développement territorial : élus, professionnels des services de l'État et des collectivités territoriales, responsables associatifs, bailleurs sociaux, acteurs économiques.

L'affirmation d'un objet de travail commun à l'ensemble des publics qui utilisent le centre de ressources permet de lui donner sens, de guider la réflexion, de travailler sur des objets précis tout en les abordant dans leur complexité. À titre d'exemple, on peut citer le relogement dans les opérations de rénovation urbaine.

Cette orientation conditionne également la place et la capacité des publics à s'approprier le centre de ressources et à être coproducteur d'une réflexion renouvelée sur la politique de la ville, et plus largement sur la question sociale.

LES MODES D'INTERVENTION DES CENTRES DE RESSOURCES

1. La mobilisation des acteurs

Les centres de ressources ont montré leur capacité à se saisir de thématiques complexes, difficiles et pourtant prioritaires dans les orientations des contrats de ville 2000-2006, pour lesquelles il est nécessaire de mobiliser élus et professionnels. C'est le cas de la lutte contre les discriminations, notamment face à l'emploi.

Plusieurs centres de ressources se sont engagés sur cet axe de travail, en multipliant différentes actions de mobilisation et de qualification pour répondre aux besoins différenciés des diverses catégories d'acteurs sur les discriminations :

- des rencontres-débats autour de recherches ou de rapports faisant l'état de la question,
- l'organisation de séminaires ou de cycles de qualification,
- l'accompagnement de la politique nationale des Plans territoriaux de lutte contre les discriminations,
- des publications (analyse et/ou outils méthodologiques).

Le centre de ressources de l'Essonne accompagne notamment le programme départemental de sensibilisation et de formation « Prévenir et réduire les discriminations dans l'accès à l'emploi et à

la formation » et la charte de lutte contre les discriminations signée entre l'État et une cinquantaine d'entreprises de l'Essonne. L'ORIV, en Alsace, accompagne également une démarche de plan territorial sur Mulhouse et a participé antérieurement à une analyse des enseignements de ce type de démarche sur l'un des sites en expérimentation.

2. L'accompagnement des expérimentations

Les centres de ressources concernés par la mise en place des Projets sociaux de territoire (PST) sur leur territoire ont accompagné ces démarches. De même, Profession Banlieue a accompagné la mise en place des ateliers santé ville (ASV).

Outre leur participation aux comités de pilotage locaux et nationaux des PST ou des ASV, les centres de ressources ont mis en place :

- des groupes de travail pour accompagner l'émergence de nouveaux modes d'intervention, voire de nouvelles pratiques professionnelles,
- des journées de qualification pour étendre ces dispositifs à d'autres sites que ceux retenus dans le cadre de l'expérimentation. C'est la cas, notamment dans le Nord avec l'IREV.

Ils ont ainsi développé des connaissances et une expertise qui ont été réinvestis au niveau national.

3. L'accompagnement des politiques publiques

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 comme la loi de cohésion sociale ont sensiblement modifié le champ d'intervention des professionnels de la politique de la ville.

Les centres de ressources ont montré leur capacité de réactivité face à ces nouvelles orientations dont ils se sont emparés, tout en les travaillant dans une approche transversale. Le renouvellement urbain est un exemple intéressant de cette conception puisqu'il associe, dans un projet de développement sur un territoire donné, les professionnels de l'urbain, les bailleurs sociaux, les acteurs économiques, ceux de l'insertion ou encore les travailleurs sociaux.

Quelques exemples d'actions mises en place :

- des groupes de travail : « Travail social et rénovation urbaine » ou « Développement économique et qualification des territoires » avec Profession Banlieue ; « Nouvelles offres et parcours résidentiels » avec RésO Villes,
- des journées d'études : « Développement économique et renouvellement urbain », « Les nouveaux financements du renouvellement urbain » ou « La place des habitants dans les projets de renouvellement urbain » avec l'IREV ; « L'offre de logement social dans un contexte de crise » avec le CR•DSU,
- des ateliers urbains (visites sur site) avec le Pôle de ressources du Val-d'Oise et des ateliers régionaux de la ville avec le centre de ressources de PACA,
- des séminaires de formation-action à la conduite de projet et des modules plus techniques sur, par exemple, « Équipements, services, commerces » avec Pays et Quartiers d'Aquitaine,
- enfin, l'ORIV a engagé une réflexion, en lien avec un bailleur, sur la mise en œuvre du principe de mixité sur un quartier d'habitat social suite à une opération de renouvellement urbain...

Il s'agit pour les centres de ressources de qualifier les acteurs sur des thématiques repérées comme prioritaires dans les projets de renouvellement urbain, de capitaliser les démarches et les porter à connaissance, et de diffuser les savoir-faire.

4. L'accompagnement des réseaux ou catégories d'acteurs

Plusieurs centres de ressources ont engagé un accompagnement spécifique de réseaux d'acteurs : élus, professionnels, associations.

RésO Villes, en particulier, en a fait son principe d'intervention en Bretagne-Pays-de-Loire. Il accompagne la réflexion des élus ou celle du réseau des chefs de projet. L'ORIV, en Alsace, accompagne également les élus, en particulier sur les politiques d'intégration.

D'autres centres de ressources accompagnent la professionnalisation de nouvelles fonctions émergentes, comme les coordonnateurs des contrats locaux de sécurité ou ceux des ateliers santé ville ou encore les femmes-relais médiatrices.

Cet accompagnement peut également concerner l'adaptation aux nouvelles conditions de mise en œuvre de la politique de la ville et aux nécessaires réorganisations, notamment pour la conduite d'un projet de rénovation urbaine ou sur l'articulation entre les différents niveaux territoriaux d'un projet de renouvellement urbain.

Enfin, cet accompagnement peut concerner des ateliers d'échanges sur les pratiques professionnelles.

5. La production de connaissances et leur mise en débat

Les différents centres de ressources se sont positionnés sur la dimension « observation » dans la perspective de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles. Chacun à son niveau, départemental, régional ou interrégional, a engagé des actions différenciées sur l'observation, allant de la mise en débat des données à une fonction de maître d'œuvre dans la production des données avec les centres de ressources de Guyane et de PACA. Ainsi, les actions des centres de ressources se déclinent entre :

- la mobilisation des acteurs sur la pertinence du recueil des données dans la conduite de projet,
- la qualification sur la lecture, l'analyse et la synthèse des données,
- la production de données, synthèse des connaissances et diffusion,
- l'organisation du débat public autour des données,
- la construction d'outils méthodologiques sur l'observation et l'évaluation des actions mises en œuvre.

Ces différentes formes d'intervention, souvent mêlées, ne sont pas exhaustives d'autres formes qui paraîtraient nécessaires avec l'évolution de l'Observatoire national des ZUS au plan national.

LE FINANCEMENT DES CENTRES DE RESSOURCES

Tous les centres de ressources fonctionnent sur des financements croisés : État, régions et/ou départements, collectivités locales, auxquels s'ajoutent, en fonction des configurations locales, des financements du Fasild, de la Caisse des dépôts, du Fonds social européen, du Fonds européen de développement régional et de divers autres organismes. Certains d'entre eux sont inscrits aux contrats de plan État-Région. Enfin, les ressources propres des centres de ressources apportent un complément à ces différents financements publics.

Cette multiplicité des financements apporte une certaine autonomie aux centres de ressources qui peuvent ainsi être des lieux de débat public en dehors de toute instrumentalisation par telle ou telle institution.

Ce positionnement des centres de ressources leur permet d'être à la fois dans l'anticipation des politiques publiques et dans l'adaptation à leurs territoires.

LE RESEAU NATIONAL DES CENTRES DE RESSOURCES

Constitués en réseau national avec le centre de ressources de la DIV, les centres de ressources sont en capacité de mutualiser des outils, d'identifier des complémentarités et de dégager des analyses communes et des propositions à partir de leur connaissance des réalités de terrain. Ils peuvent ainsi faire remonter aux niveaux décisionnels, en particulier au niveau national, les questions auxquelles sont confrontés les acteurs locaux et les territoires. Ils peuvent, enfin, aider à la mise en œuvre des politiques nationales et à leur bonne adaptation aux contextes locaux, et accompagner les expérimentations dans un objectif de diffusion et de pérennisation.

Le centre de ressources national de la DIV occupe une place particulière dans l'animation du réseau en facilitant l'accès aux informations nationales, via notamment le Système d'information géographique, et la participation des centres de ressources locaux aux démarches nationales de réflexion, d'évaluation, de formation ou d'observation.

Dans le contexte de la nouvelle étape de la décentralisation, où l'évolution du rôle de l'Etat et la fragmentation des responsabilités obligent à repenser l'organisation et la diffusion des ressources à l'échelle nationale, le réseau des centres de ressources de la politique de la ville, par son fonctionnement original, son positionnement vis-à-vis de la commande publique et son ancrage territorial, peut constituer un point d'appui stratégique pour structurer le lien entre national et local et appuyer la constitution des réseaux d'échanges européens.